

## Préavis municipal 4/2023

### Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de l'église

#### Rapport de la commission.

La commission composée de Monique Verly, Patrik Wicht et de votre serviteur, a rencontré en date du 14 septembre, Olivier Duperrut Syndic et Pascal Berchier Municipal en charge du dossier.

Historique :

Notre église a été construite vers les années 1100.

Elle a subi en 1777 un changement d'orientation car en fait elle tournait le dos au village.

En 1899 fouilles archéologiques.

En 1900 elle est classée monument historique.

En 1947 elle est à nouveau restaurée, le bâtiment souffre de l'humidité, des travaux d'assainissement sont exécutés, un chauffage est installé et le ravalement des façades est réalisé. L'intérieur a lui aussi subi de grands changements soit la construction d'un gros édicule et le percement de trois ouvertures sur la façade sud.

En 1966 installation de l'orgue.

En 1993 ravalement et peinture des façades. Derniers travaux importants.

La rénovation de l'intérieur de l'église figure dans le plan des investissements pour un montant de 500'000 CHF soit 200'000 CHF en 2026 et 300'000 CHF en 2027.

Quels sont les objectifs de cette rénovation :

La Municipalité souhaite réaliser une étude de faisabilité afin d'assainir le bâtiment et de lui apporter quelques modifications et modernisations soit :

- L'amélioration thermique
- Le chauffage et éclairage
- L'intégration de panneaux solaires

- Une sonorisation de qualité ainsi qu'un système de projection
- Un rafraîchissement général de l'intérieur.

Afin de connaître les coûts de ces travaux, la Municipalité a mandaté la société MR Conseil pour l'accompagner. Trois sociétés actives dans le domaine des rénovations ou du moins ayant une bonne connaissance dans ce domaine ont répondu.

C'est la société AARC architecte à Echallens qui est pour l'heure privilégiée. L'offre comprend les prestations suivantes :

- Architecture et pilotage du chantier
- Ingénieur civil et bois
- Acoustique
- Ingénieur CVC (chauffage, ventilation, climatisation)
- Ingénieur électrique
- Géomètre
- Désamiantage

Un poste imprévu relativement important a été prévu. En effet lors de la visite avec les architectes, il s'est avéré que la charpente et la toiture montraient des signes de faiblesses et de plus, comme l'église est classée aux monuments historiques, le canton pourrait bien nous imposer un expert. Sans oublier de redresser le coq.

Il est à noter que la Municipalité a impliqué le pasteur dès le début du projet et que celui-ci a émis quelques désirs concernant l'aménagement intérieur afin de pouvoir accueillir aussi d'autres activités à l'église tel que conférences avec projections, des expositions et événements culturels etc. Notons encore que l'orgue, selon les utilisateurs est en parfait état.

La commission a demandé également que lors des travaux de sonorisation l'on pense à la salle de paroisse pour les cultes funèbres.

Il a aussi été demandé que le chiffrage soit détaillé par poste afin de permettre éventuellement un choix « à la carte ».

La commission elle-même est d'avis que cette étude est nécessaire et quelle servira vraiment à connaître l'envergure des coûts de ces travaux de rénovations.

Les coûts de cette étude se répartissent donc comme ceci :

- Travaux société AARC architectes	48'000.-
- Divers et imprévus	<u>17'000.-</u>
- Total HT	65'000.-
- Total TTC (TVA 8,1%)	<u>71'000.-</u>

En conclusion, la commission propose au conseil communal :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de 70'000.- pour la rénovation de l'église.
- D'autoriser la Municipalité, en accord avec la COFIN, de financer cet investissement par la trésorerie courante.

Vufflens-la-Ville le 29 septembre 2023

Monique Verly

Patrik Wicht

Raymond Lambelet

Président